



Portant réouverture de l'aire de jeux installée rue Carnot

ARRETE REGLEMENTAIRE N°43

ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de La Chapelle-la-Reine (77760),

VU les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le code pénal notamment l'article 610-5,

VU l'arrêté n°40 portant fermeture de l'aire de jeux situé à l'espace Carnot, à compter du 16/04/2026 et jusqu'à nouvel ordre.

CONSIDERANT la réfection des travaux de l'aire de jeux installée dans l'espace Carnot, est cours le 27/04/2026

CONSIDERANT l'achèvement des travaux effectués par l'entreprise A.E SOL situé au 38 rue Cornillot 77400 Thorigny sur Marne le 27/04/2026.

CONSIDERANT qu'il faut 72h de séchage pour le revêtement au sol.

CONSIDERANT que les opérations de réception des travaux de l'aire de jeux auront lieu le 27/04/2026

CONSIDERANT dès lors que la réouverture de l'aire de jeux peut se dérouler en toute sécurité et que la réouverture de l'aire de jeux aura lieu le vendredi 1 mai 2026

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1

L'Aire de jeux installée dans l'Espace Carnot rue Carnot est rouverte au public à compter du Vendredi 1 mai 2026 à partir de 8h00.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le portillon de l'aire de jeux et le cadenas empêchant l'ouverture du portail de l'aire de jeux sera retiré par les services techniques de la commune .

Article 3

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R.610-05 du Code Pénal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site: <https://www.telerecours.fr>

il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Article 4

Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle La Reine, le responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à

- le responsable du service technique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de La Chapelle La Reine.

Fait à La Chapelle-la-Reine le 27/04/2026

M le Maire,
Sébastien COLIN